

un si grand nombre de Catholiques qui, la tête haute, professent leur foi et leur religion ; en réunissant ainsi tous ces chrétiens fervents, n'offre-t-elle pas au monde un exemple frappant. Lorsque au temps pascal l'on voit un groupe d'hommes, portant sur la poitrine l'insigne de la C. M. B. B., s'approcher de la table sainte et accomplir leurs devoirs de chrétiens et de Catholiques, ne semble-t-il pas que ces hommes se sont unis pour mieux affirmer leur foi ?

(A continuer.)

Ce que c'est que savoir travailler

Pour bien employer le temps, il faut *savoir* travailler. Qu'est-ce que j'entends par *savoir* travailler ? C'est ce que vous comprendrez facilement, en examinant avec moi ce que c'est qu'un bon ouvrier.

Le bon ouvrier n'est pas celui qui possède au plus haut degré la vigueur musculaire, mais celui qui sait le mieux en user, et qui, combinant l'adresse avec la force, et suppléant au besoin l'une par l'autre, obtient de ses facultés tout ce qu'elles peuvent légitimement donner.

Cette intelligente union de la vigueur et de l'adresse ne suffit pas ; il faut diriger habilement et prudemment l'emploi de ces deux facultés combinées : c'est ce que tous les ouvriers ne savent pas faire.

L'un, trop ardent dès le début, se précipite sur ses outils, et attaque son ouvrage avec une violente ardeur qui ne pourrait se soutenir longtemps au même point d'intensité sans compromettre la santé et même la vie. De là résulte une fatigue excessive, que le relâchement suit nécessairement de près. C'est comme un cheval qui galope en commençant, et qui à la fin ne peut plus même trotter. Cet ouvrier, pendant sa première heure, était plus qu'un homme ; pendant les heures qui suivent, il est moins qu'une femme.

Un autre, au contraire, semble ne jamais pouvoir se résoudre à commencer ; il lui faut pour préparer ses outils, pour se préparer lui-même, un temps infini : on dirait qu'il subit avec regret la loi du travail, et qu'il cherche autant que possible à l'é luder. Il commence enfin, mais avec lenteur et embarras ; il ne s'anime que par degrés et lentement, et quand son ardeur est enfin échauffée, le tiers de la journée est déjà passé.

Un troisième travaille par saccades et comme par accès. Il a des jours d'une ardeur dévorante, et des jours d'une incurable torpeur. Quelquefois, dans la même journée, il a des heures de vivacité et des heures de mollesse. Cette marche inégale produit rarement d'heureux effets. Un ouvrage exécuté en deux jours d'un travail soutenu, vaudra toujours mieux que le même ouvrage exécuté en deux jours, l'un de molle nonchalance, l'autre de fièvre ardente. D'ailleurs, ce jour de fièvre use des forces, et le jour de torpeur ne les répare pas.

Un autre ouvrier dépense pour le résultat qu'il veut obtenir beaucoup plus d'efforts que ce résultat ne demande, il ressemble au rameur inhabile qui, pour faire agir l'aviron, pèse sur lui de tous ses bras, de toutes ses épaules et de tout son corps ; ce rameur sue à grosses gouttes, et la nacelle n'avance pas. L'habile marinier, au contraire, n'emploie que l'effort de ses bras, et ses épaules même y restent étrangères, la nacelle lui obéit comme le cheval au cavalier.

Un autre ouvrier, au contraire, n'emploie pas assez d'efforts, il arrive très-près du but et il ne l'atteint pas, en sorte que si, à la vérité, il se fatigue peu, il ne fait en réalité presque rien. C'est le laboureur qui, au lieu d'enfoncer profondément le soc dans la terre, se contente d'en déchirer la surface. Tel a été le labour, telle sera la récolte.

Le bon ouvrier ne tombe dans aucun de ces écarts. Il aborde résolument sa tâche et la poursuit avec constance. Ses journées, comme ses heures, se suivent et se ressemblent ; il ne dépense que la force qu'il faut ; son travail est régulier, rapide, pressé sans précipitation, modéré sans lenteur, soutenu sans excès.

La question des fabriques

" Les biens des fabriques étant la propriété des paroissiens ne peuvent être gérés que par ceux à qui ils appartiennent ou par leurs représentants légaux : les marguilliers."

C'est la conclusion de la brochure dont nous avons déjà parlé ; c'en est aussi l'erreur fondamentale, et nous croyons l'avoir clairement démontré.

Les biens paroissiaux sont des biens ecclésiastiques, et, comme tels, tombent absolument sous la puissance de l'église à qui seule revient le droit de les administrer.